

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

NOËL 2007

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 1

PORT METHANIER DU VERDON : 4 GAS A-T-IL COMPRIS LE MESSAGE ?

Le « débat public » sur le port méthanier du Verdon vient de s'achever. Il a montré une opposition unanime de la population et des élus des deux rives de la Gironde au projet de 4 Gas. Il faut s'en féliciter. Les Amis de Saint-Palais ont dès le début dénoncé l'inanité du dossier. Avec l'oubli fâcheux de l'existence de la rive nord de la Gironde, ce vide explique l'absence relative d'élévation du débat et son caractère parfois excessivement passionné. Les Amis de Saint-Palais ont également mis en avant les risques propres courus par la Commune dont la « Grande passe ouest » longe le littoral : conséquences éventuelles d'un dragage renforcé du chenal, incertitudes sur les suites de l'échouage d'un méthanier géant ... Le dernier « estuaire sauvage d'Europe », au surplus l'un des plus difficiles d'accès, mérite d'être préservé alors même que l'indépendance énergétique de la France n'est nullement en cause.

UN BUREAU DES DOUANES OUVERT À TOUS : C'EST ACQUIS !

Après la décision du Conseil municipal du 18 juin 2007 de renoncer à acquérir le Bureau des Douanes, les Amis de Saint-Palais se sont mobilisés pour qu'il demeure un lieu public et soit ouvert à tous. Merci à tous ceux, et ils ont été nombreux, qui ont adressé une « promesse de don ». Il n'y a pas eu besoin d'y avoir recours. En effet, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique a répondu à notre appel et a mis en œuvre les moyens nécessaires pour l'emporter. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée ! Son président, M. Jean-Pierre Tallieu, expose ci-après ses projets. Seule ombre au tableau : si le Conseil municipal avait pensé en temps utile à déléguer son droit de priorité à la Communauté d'agglomération, celle-ci n'aurait pas été contrainte de participer à un appel d'offres et aurait bénéficié du prix d'achat, moins élevé, offert à la Commune.



20 novembre 2007 : Albert Aguiléra, Trésorier-payeur général, Alain Géniteau, Président des Amis de Saint-Palais, Jean-Pierre Tallieu, Président de la Communauté d'agglomération.

Le 20 novembre dernier, à l'issue d'une procédure de sélection où les candidats, publics et privés ont déployé tous leurs atouts, l'Agglomération Royan Atlantique est devenue propriétaire du site de la Maison des Douanes à Saint-Palais-sur-Mer.



Pour l'EPCI*, l'enjeu principal de cette acquisition était de conserver dans le domaine public – et donc accessible à tous – un élément de patrimoine remarquable de son territoire. En effet, tout en ce lieu mérite qu'on s'y arrête.

* Etablissement Public de Coopération Intercommunale

L'histoire tout d'abord. Vers 1840, un bureau des douanes fut édifié sur une avancée rocheuse. L'essor touristique que connut la ville de Royan, réputée alors pour ses bains de mer, ne fut pas étranger au développement rapide des villas. Au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, un nouveau lieu de villégiature, Bureau-les-Bains, naissait. Formé en 1911 d'environ deux cents résidences, il fut rebaptisé Saint-Palais-sur-Mer en 1920.

Le site, ensuite. Le sentier côtier débouche devant le bureau des douanes et continue par une nouvelle partie aménagée ces dernières années, offrant une vue dominante sur la mer et les rochers aux formes sculptées par l'érosion marine. Le parc arboré qui entoure la maison rassemble de nombreuses espèces spécifiques à notre littoral. Par chance, il a été entretenu et préservé, et son potentiel est intact.



Pour l'avenir, l'Agglomération Royan Atlantique réfléchit à la destination finale des bâtiments mêlant culture et nature : maison d'artistes, vitrine de l'environnement ... Tout reste possible dans le respect de la mémoire des lieux.

Jean-Pierre Tallieu,
Président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

NOËL 2007

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 2

CE QUE « REFLETS DE SAINT-PALAIS » CACHE À SES LECTEURS

RETOUR SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE EN TROIS QUESTIONS

Mis en cause dans le numéro de juillet de « Reflets de Saint-Palais », les Amis de Saint-Palais ont demandé la publication d'un rectificatif. La municipalité s'y est opposée. Voici donc le texte caché aux lecteurs de « Reflets ».

Selon un « rapport » du Trésorier principal de Royan publié dans Reflets de juillet 2007, depuis 6 ans les Amis de Saint-Palais auraient formé des recours systématiques contre les projets d'investissement de la municipalité et quelques 300 procès en auraient résulté. Qu'en est-il ?

La désinformation est totale. La municipalité a-t-elle-même eu 300 projets d'investissement ? Les Amis de Saint-Palais n'ont "attaqué" ni la réalisation du centre culturel, ni celle d'un nouveau cimetière, ni la construction de l'école de voile, ni les travaux de voirie dans le centre-ville (même s'ils trouvent ceux-ci dispendieux et regrettent qu'ils aient été engagés sans concertation et réflexion d'ensemble sur le devenir du centre de la station) ... Depuis 6 ans, les Amis de Saint-Palais ont en réalité "attaqué", non pas 300, mais 3 projets municipaux : la réalisation de tribunes puis celle d'un parking dans le Parc Raymond Vignes et la construction de « l'immeuble de services et logements ». Dans les trois cas, le Tribunal administratif leur a donné raison.

Le Trésorier évoque les « conséquences financières négatives des recours répétés d'une association sur les projets d'investissement de la Commune » ...

Le Trésorier se trompe ou a été trompé. Nous lui avons demandé de justifier de son affirmation. Il en a bien évidemment été incapable. S'il y a eu des coûts, ils sont à imputer à la municipalité, seule à l'origine de projets mal conçus. S'agissant de « l'immeuble de services et logements », l'arrêt du projet, qu'il faut espérer définitif, est bénéfique pour les finances communales. L'immeuble de cinq niveaux devait être construit sur un ancien marais avec un sol dur se trouvant à une profondeur d'environ 20 mètres. Tous les promoteurs consultés avaient refusé de prendre en charge l'opération, considérant le projet comme trop périlleux et non-rentable. De fait, le coût annoncé par la municipalité n'a cessé d'augmenter (3 162 068 € en 2004, 4 240 000 € en 2005, 4 750 000 € en 2006) et nul ne sait à quel montant cela se serait arrêté si les travaux avaient démarré !

Au moins, la situation financière de la Commune est-elle saine comme l'écrit le Trésorier ?

Le précédent rapport rendu public du Trésorier principal de Royan sur les comptes de la Commune remonte à 1995. A l'époque, il avait attesté que ces comptes étaient « mieux que bien ». La Chambre régionale des Comptes découvrit peu après qu'ils n'étaient ni exacts, ni sincères (comme conséquence d'une précédente aventure immobilière de la Commune : la ZAC de la Ganipôle). Le Trésorier n'y avait vu que du feu ! Analyse d'un trésorier n'est pas parole d'évangile.

S'agissant de son récent rapport, il est par exemple faux de prétendre, comme il le fait, que l'augmentation des ressources fiscales de la Commune depuis 2001 résulte exclusivement des constructions nouvelles : elle provient pour l'essentiel, et tous les Saint-Palaisiens l'ont remarqué, d'une hausse considérable des impôts locaux (avec d'une part un taux de la taxe d'habitation passant de 7,20 % à 9,35 % et un taux de la taxe foncière croissant de 14,9 % à 19,35 %, soit + 30 % pour chacun de ces deux impôts, d'autre part une réévaluation de la base d'imposition de chaque contribuable de plus de 20 %).

Il est intellectuellement malhonnête de reprocher à Sud-Ouest d'avoir, dans son édition du 12 mai 2007, retenu la population recensée (3 471 habitants) sans la majorer des résidences secondaires (4 101) pour le calcul de la dette par habitant, la plus élevée du département après Royan, et de faire de même, sans le dire, pour d'autres ratios, comme la capacité d'autofinancement par habitant, afin de leur donner un jour flatteur ...

Bref, le rapport du trésorier, qui au surplus ne prend pas en compte l'année 2007 et le coût des travaux de voirie du centre-ville, ne permet pas d'apprécier la situation réelle des finances communales. L'héritage sera beaucoup plus lourd qu'annoncé.

A suivre ...

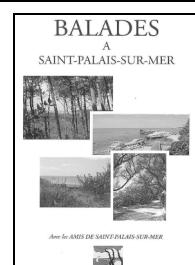


BALADES A SAINT-PALAIS-SUR-MER

Après deux cahiers (« Saint-Palais, hier, aujourd'hui, demain » et « Saint-Palais, l'eau, le vent, la vie »), les Amis de Saint-Palais ont édité en 2006 un guide de balades à pied et en vélo.

Il est en vente au prix de 5 € à l'OMT, dans les commerces et par correspondance (bon de commande p. 4).

Le 2^{ème} cahier des Amis de Saint-Palais est encore disponible au prix de 5 €.



LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

NOËL 2007

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 3

Seveso 2 débarque au Verdon

(Libre expression)

Peut-être ne connaissez-vous pas M. Paul Q. J. van Poecke ? Eh bien, c'est un tort, car cet homme est en quelque sorte un bienfaiteur de l'humanité.

Figurez-vous qu'un jour le monsieur en question, par ailleurs président directeur général de « 4 GAS » (prononcez « four gaz », ça fait plus chic), se promenant du côté du Verdon, a eu une révélation carrément géniale. Effectivement, qu'a-t-il aperçu en regardant le paysage : une grande étendue d'horrible lande bordée par une morne plage de sable fin. Cela est d'un commun, voire un peu vulgaire.

C'est alors qu'a germé dans la cervelle du bienfaiteur de l'humanité le projet grandiose qui consiste à créer sur le lieu un immense terminal méthanier. Mais attention, pas du mégotage, non, du grandiose vous dis-je. Pensez donc, sur 200.000 m², 3 magnifiques cuves de 47 mètres de haut, d'élégantes torchères, le tout agrémenté de coquettes usines de regazéification et de production d'azote, plus un joli gazoduc courant gaiement dans la campagne environnante. Le tout classé Seveso 2 bien sûr ! Et, pour alimenter l'ensemble nous verrons voguer allégrement non loin de nos rivages de gracieux esquifs, appelés plus communément méthaniers, qui mesurent simplement 300 mètres de long (une petite Tour Eiffel).

Ah que c'est beau tout ça !!! J'imagine qu'un jour Saint-Palais-sur-Mer s'appellera Chaumièr sur Méthane !*

Gazpart du Verdon.

* NDRL : Gazpart fait là référence à la dénomination de la Commune en 1794 et 1795 rappelée par M. le maire Hervé Hue lors de la réunion publique du 15 novembre 2007 : « Chaumièr-sur-Mer ». Durant ces années révolutionnaires, les saints n'étaient plus au goût du jour et, modeste, le « palais » était devenu « chaumièr » (et non « chauvinière » comme indiqué par erreur dans l'histoire de la commune éditée en 1984 par l'Office municipal du Tourisme et dans le 1^{er} Cahier des Amis de Saint-Palais).

PLU : LE CONSEIL MUNICIPAL S'OBSTINE

L'enquête publique sur le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) a eu lieu du 16 juillet au 20 août 2007. M. Bernard Le Rhun, commissaire enquêteur, a bouclé son rapport le 17 septembre. Il a enregistré 251 observations, soit par mention sur le registre, soit par lettre, soit par pétition, soit par dossier. Pour leur part, les Amis de Saint-Palais ont déposé un dossier de 48 pages accompagné de 12 plans et de 10 fiches explicatives. Leur travail a été jugé par le commissaire enquêteur « *conséquent et précis* ».

21 observations sont des demandes personnelles dont une émanant de la ville de Royan qui veut faire disparaître un espace boisé classé à l'entrée du Golf. Le commissaire enquêteur rejette ces demandes, sauf 3 modifications de tracé de zone et ... celle de la ville de Royan !

Le projet de PLU ne satisfait que 3 personnes (dont 2 parce que leur terrain devient constructible).

Les 227 oppositions au projet se regroupent en 5 thèmes :

- 5 personnes demandent, sans succès, la suppression d'un emplacement réservé rue du Logis Vert ;
- 15 personnes contestent, en vain, la densification prévue entre l'avenue de Pontaillac et la rue de l'Eglise et la servitude visant à élargir l'avenue de Pontaillac ;
- 18 observations concernent le marais de Bernezac ; le sujet est complexe avec des constructions en zone inondable et des emplacement réservés pour des retenues d'eau mal placés ; les réponses du commissaire enquêteur éclairent peu le problème ;
- 48 observations sont propres au secteur du Gourbaud, autre sujet délicat ; le commissaire enquêteur s'en tient au projet du PLU ;
- 141 observations portent sur l'ensemble du projet et recoupent très généralement les propositions des Amis de Saint-Palais ; celles-ci sont toutes rejetées sauf 2 petites modifications de zones N.

Le commissaire enquêteur reconnaît que la quasi-totalité des intervenants s'opposent au projet de PLU mais, malgré un rapport de 3 contre 227, il donne son avis final favorable. Cela doit être de la mathématique moderne !

Le 6 décembre 2007, le Conseil municipal a approuvé le PLU par 7 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre, alors que, le 28 février 2007, il avait arrêté le projet de PLU à l'unanimité. Cette évolution dans les votes montre que les observations des Amis de Saint-Palais, manifestement fondées, ont porté. **Si les 6 conseillers municipaux qui se sont réfugiés dans l'abstention avaient su prendre leur responsabilité, le PLU n'aurait pas été approuvé !**

PLU et ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) vont maintenant entrer en vigueur. Ils constituent **un ensemble de règles tatillonnes pour les Saint-Palaisiens, généreuses pour les promoteurs et les aménageurs**, propres à compromettre l'avenir de la Commune avec notamment la suppression des « *tranchées vertes* » (dont la nécessité est pourtant, à la demande des Amis de Saint-Palais, inscrite dans le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 25 septembre 2007 par la Communauté d'agglomération).

Pourquoi une municipalité en fin de mandat a-t-elle cru pouvoir s'attaquer au cadre de vie des Saint-Palaisiens en détruisant les règles beaucoup plus raisonnables qu'elle avait elle-même adoptées dans la foulée de son élection avec le Plan d'Occupation des Sols du 7 février 2002 ? Quels intérêts se cachent derrière ce mauvais coup ?

La suite appartient aux électeurs ! Leur choix de mars 2008 fera que les choses seront ou non remises à plat afin d'arriver à un PLU le plus consensuel possible, conjuguant l'évolution nécessaire, une meilleure organisation du territoire, le maintien de la qualité de vie, la protection des espaces naturels restants et la durabilité de l'ensemble.

LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

NOËL 2007

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 4



JOYEUX NOËL ET TRÈS BONNE ANNÉE 2008



BREF REGARD SUR LES ACTIONS DES AMIS DE SAINT-PALAIS

1) Ce qui a été empêché

- Une ville nouvelle sur le plateau du Rhâ, 3 000 logements, des immeubles de 4 étages.
- Une multiplication des programmes d'immobilier de loisirs.
- Une augmentation sans fin de la capacité de la station d'épuration (200 000 équivalent-habitants et plus).
- Deux désastres pour les finances communales avec les opérations, heureusement arrêtées, de la ZAC de la Ganipôte et de l'« immeuble de services et logements ».

2) Ce qui est acquis

- L'acquisition pour 1 F par la Commune d'une parcelle de plus de 31 000 mètres carrés située entre l'avenue Charles de Gaulle et le Parc Raymond Vignes sur laquelle Ribourel puis Catherine Mamet voulaient construire plusieurs centaines de logements et désormais frappée d'une servitude d'espace naturel.
- L'acquisition prochaine pour 1 € par la Commune d'une parcelle de plus de 4 300 mètres carrés située à Maine Bertrand, à l'angle des rues des Anémones et des Camélias, destinée à devenir un parc public.
- L'ouverture prochaine au public du Bureau des Douanes que vient d'acquérir la Communauté d'agglomération.

3) Ce qui n'a pas encore pu aboutir

Divers projets dont :

- une « Maison de la forêt et de l'estuaire » à La Grande Côte,
- un plan de déplacement cohérent intégrant cheminements piétonniers et pistes cyclables,
- un tramway ceinturant la Presqu'île d'Arvert ...

4) Ce qui est en cours

- La fin, en 2012, des rejets en mer de la station d'épuration et, en 2009, de ses nuisances olfactives, conformément à la convention signée le 16 mai 2007 avec la Communauté d'agglomération.
- La réalisation par le Département d'un rond-point sur le CD 25 à l'emplacement de l'actuel feu rouge du Gois et non à La Chevaille (où 4 hectares de forêt auraient été sacrifiés).

5) Ce qui est remis en cause

- La préservation du cadre de vie des Saint-Palaisiens du fait du nouveau Plan Local d'Urbanisme qui sacrifie les « coupures vertes », privilégie l'habitat collectif, organise le retour des promoteurs et aménageurs.

Les Amis de Saint-Palais-sur-Mer ! Qui sont-ils ? Que font-ils ?

Crée en 1985, agrée comme association de protection de l'environnement en 1990, l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer réunit « tous les amis de Saint-Palais-sur-Mer afin de leur permettre de prendre, dans le cadre de l'association, toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde et à la protection de son site ».

Comptant plus de 200 adhérents, l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer cherche à prévenir, en privilégiant le dialogue, les atteintes au patrimoine de la Commune et au cadre de vie de ceux qui y résident ou séjournent :

- par des actions de formation et d'information, avec des réunions-débats, des sorties-nature, l'édition de Cahiers ...
- par des recours amiabiles, à défaut judiciaires, contre les décisions d'urbanisme portant atteinte au site et contre les projets de grande envergure de promoteurs immobiliers, notamment en zone boisée littorale,
- par la promotion de projets d'intérêt général : maison de la forêt et de l'estuaire, tramway ceinturant la Presqu'île d'Arvert, refonte du schéma d'assainissement, traitement des eaux de ruissellement, reboisement, schéma de circulation, réflexion sur le thème « *Tourisme et Environnement* », accueil d'étudiants en stage ...

Contact : Joël Rasteau 05 46 23 47 93 – amis.saint-palais@orange.fr

REJOIGNEZ LES AMIS DE SAINT-PALAIS – COMMANDEZ « BALADES A SAINT-PALAIS »*

M., Mme, Mlle

() ** *adresse à Saint-Palais-sur-Mer :*

() ** *adresse extérieure (le cas échéant) :*

- désire adhérer à l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer et verse la somme de (minimum 16 €) à titre de cotisation pour l'année 2008,
- commande exemplaires de « *Balades à Saint-Palais-sur-Mer* » et/ou exemplaires du 2^{ème} Cahier des Amis de Saint-Palais au prix de 5 € l'unité et verse à cet effet la somme de €.

Coupon à détacher ou recopier et à adresser à M. Joël Rasteau, 15 rue des Amandiers, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.

Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer.

* Vous pouvez acquérir « *Balades* » sans adhérer à l'association.

** En cochant cette case, indiquez votre préférence pour la réception du courrier.